

Programme d'action des Nations Unies sur la lutte contre le trafic illicite des armes légères (ALPC) et l'Afrique: progrès et possibilités

Le Programme d'action pour prévenir, combattre et éradiquer le trafic illicite des armes légères et de petit calibre [ALPC] sous toutes ses formes [PA] a des implications importantes pour le continent africain. C'est l'aboutissement de la Conférence des Nations Unies sur ALPC, en juillet. La prolifération des armes légères a freiné le développement en Afrique, à cause de la hausse de la violence criminelle, l'effondrement des services de la santé et de l'éducation, les déplacements des populations, et le déclin de l'activité économique. Le PA propose une étape importante vers l'amélioration de la coopération et de l'assistance internationale pour les problèmes des armes légères.

Les Nations Unies ont organisé, en juillet 2003, la première réunion biennale (BMS) sur la mise en œuvre du programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères. Les états africains qui ont fait un rapport à la BMS étaient: Afrique du sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, république Centrafricaine, république du Congo, république démocratique du Congo, Djibouti, Guinée Équatoriale, Gambie, Kenya, Mali, Maroc, Niger, Ouganda Rwanda, Sénégal, et Tchad. De plus les états africains suivants ont fait des déclarations lors de la conférence: Botswana, Gabon, Ghana, Nigeria, Sierra Leone et Togo.¹

L'objectif de cet atelier était de recueillir les recommandations concrètes des pays africains qui font face aux défis relatifs à la réglementation du courtage d'armes...

dans leurs rapports nationaux à la BMS.

I. Secteurs où le PA a fait des progrès depuis la BMS de juillet 2003

Marquage et traçage des armes légères illicites

Plusieurs états africains sont inquiets en ce qui concerne le manque d'information sur la circulation des armes illicites passant par leurs frontières, le stockage d'armes et la fabrication locale d'armes. Vu sous cet angle, il y a eu du progrès, à niveau international, sur ce qui touche au problème du marquage et du traçage des armes légères et de petit calibre.

Générale a mis en place un groupe de travail pour le traçage des armes légères en 2004, pour négocier un tel instrument. Le Président du groupe de travail S.E. Anton Thalmann, Ambassadeur du Swaziland, a été élu le 3 février 2004. Bien qu'un traité sur le marquage et le traçage n'aura que peu d'impact sur les armes en utilisation, il sera utile pour contrôler les mouvements d'armes à l'avenir. Le groupe de travail s'est mis d'accord pour tenir trois rencontres en juin 2004, février 2005 et juin 2005. L'objectif est de soumettre un traité pour adoption lors de la conférence des l'ONU sur les armes légères qui prendra place en 2006.

Courtage des armes légères illicites

En 2003, l'Assemblée Générale de l'ONU a demandé au Secrétaire Général d'entrer en consultation avec les états membres pour avoir leur opinion en ce qui concerne le courtage d'armes. Dans un effort de contribuer aux discussions continues en Afrique, l'Institut d'Études de Sécurité (ISS) a organisé un atelier du 15 au 17 mars 2004 lors duquel on a examiné les aspects de compréhension et de

Des progrès sur la mise en œuvre du PA en Afrique concernent le marquage et le traçage des armes légères ainsi que les discussions sur le courtage. Les états africains ont identifié plusieurs domaines nécessitant plus de progrès et d'assistance

En 2003, le groupe d'experts de l'ONU a conclu qu'il était faisable d'entamer des discussions à échelon international pour permettre aux états d'identifier et de tracer les armes légères illicites. En conséquence l'Assemblée



réglementation du courtage d'armes en Afrique australe. L'objectif de cet atelier était de recueillir les recommandations concrètes des pays africains qui font face aux défis relatifs à la réglementation du courtage d'armes afin de développer une approche africaine commune pour régler ces acteurs. Le besoin de mesures de contrôles plus sévères sur le courtage des armes devient une question pressante à échelon international et en Afrique.²

II. Possibilités d'aide

Un des challenges pour faciliter la mise en œuvre du PA est de mettre en contact les donateurs internationaux et les entités pouvant fournir des aides diverses avec les pays qui en ont besoin. Lors de la réunion biennale les rapports soumis par les pays africains identifiaient plusieurs domaines nécessitant une aide internationale. En particulier:

La construction de capacité:

- Pour créer des structures permanentes à niveau national pour s'adresser à la question des armes légères et portatives (ALPC);
- Pour établir des agences nationales de coordination/ points centraux;
- Pour concevoir les instruments nationaux légaux en ce qui concerne les armes légères illicites;
- Pour recueillir les informations qui manquent et pour obtenir les statistiques nationales pour établir une base de données centralisée relative aux stocks d'armes et la fabrication locale d'armes;
- Pour identifier les stocks illicites d'armes; et
- Pour organiser des campagnes nationales de collection d'armes, de remises volontaires et de destruction des armes.

Assistance technique:

- Pour mettre en place l'infrastructure nécessaire pour

la gestion des stocks;

- Pour mettre sur ordinateur les fichiers des armes légères détenues dans les stocks nationaux;
- Pour mettre en place des instruments de contrôle permettant de détecter des armes aux frontières, y compris des équipements de surveillance modernes et des détecteurs et scanners appropriés;
- Des véhicules et technologies de communication pour les frontières;
- Et de l'équipement pour la destruction des armes illicites récupérées.

Une aide a également été demandée dans les domaines suivants:

- Des campagnes de sensibilisation de la population pour encourager les remises volontaires d'armes et pour l'importance de la destruction des armes légères;
- Une aide financière pour mettre en œuvre le PA;
- Le désarmement à la fin des conflits et les activités de réintégration, y compris des programmes de réintégration des jeunes et le financement des programmes de désarmement;
- Les réformes du secteur de sécurité;
- Et enfin une plus grande coopération entre les éléments de la population civile et militaire.

La prochaine réunion biennale sur la mise en œuvre du programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères se tiendra au siège des Nations Unies en 2005 et la prochaine conférence d'examen se tiendra en 2006.

Notes

1 [http://disarmanent.un.org/small_arms-8 mars 2004](http://disarmanent.un.org/small_arms-8_mars_2004): 14h00

2 www.smallarmsnet.org 8 mars 2004 14H30.